

Centre Ecole de Parachutisme de Nouvelle-Calédonie - CMO LA FOA
Association sportive déclarée le 16 mars 1977
Agrément Jeunesse et Sports n°ETAPS/11/005
Affiliation FFP n° 9X02 – Ridet n°136 689 – 001
BP 751 – 98845 Nouméa

Nouméa, le 15 Février 2019

Le comité d'administration du Centre école de Parachutisme de Nouvelle Calédonie invite les membres de l'association à sa prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 2 Mars 2018 à 17h00, au club de squash Le Galap' - 21 rue Jules Garnier à Nouméa.

L'ordre du jour sera le suivant:

- Bilan moral et sportif 2018
- Bilan financier 2018
- Budget prévisionnel 2019
- Questions diverses
- Vote des résolutions et quitus aux administrateur
- Election d'un nouveau membre du comité (1 poste vacant)

Les membres désirant présenter leur candidature pour rejoindre le comité d'administration doivent se manifester dès maintenant.

Conformément à l'article 9.2 des statuts de l'association, seules les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent être débattues lors de l'assemblée générale. A cet égard, les membres de l'association peuvent faire inscrire une question à l'ordre du jour, dans les conditions prévues à l'article 9.2 des statuts.

Rappelons qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier (ci-joint) dûment rempli et signé, étant précisé qu'aucun membre ne peut cumuler plus de 1 mandat.

Dans l'attente de vous revoir à cette occasion, je vous adresse mes cordiales salutations.

Le président
Stanislas Ozier

POUVOIR

Je soussigné demeurant,
donne pouvoir à demeurant,
pour me représenter à l'assemblée générale de l'association qui se tiendra le 2 Mars 2019, en
prenant part aux délibérations et aux votes prévus à l'ordre du jour.

Signature